

Expérience en matière de protection Erfahrungen im Bereich des Fischotterschutzes

2

2.2. LA LOUTRE *LUTRA LUTRA*, EN BELGIQUE.

SITUATION DÉSESPERÉE?

Roland M. Libois^(*)

Depuis la remise aux autorités publiques d'un rapport sur la faune vertébrée menacée de disparition en Wallonie (Jeuniaux et al., 1982), les mesures qui ont été prises par les pouvoirs publics pour la sauvegarde de la loutre sont particulièrement timides. L'espèce a été retirée de la liste des gibiers, de sorte qu'elle est dorénavant intégralement protégée. En outre, le cabinet du précédent Ministre de la Conservation de la Nature a subsidié une petite convention pour tester une méthodologie de mise en évidence de l'animal dans des zones de faible densité (Libois et al., 1990) et a participé, à une vaste campagne francophone de sensibilisation (publication d'affiches, d'un dépliant, d'une brochure: Keulen-Fetter & Fetter, 1990).

Sur le terrain, peu de choses ont été faites, si ce n'est qu'une enquête sur les derniers sites occupés a été réalisée grâce à l'appui de la section belge du WWF et que certaines rivières ont fait l'objet de petits contrôles ponctuels et irréguliers. Quelques observations récentes sont donc venues s'ajouter à celles qui avaient été faites dans le cadre du rapport précité. Elles ne modifient en rien l'impression qui se dégageait à l'époque et confirment la dégradation de la situation (cartes 1 et 2, voir page suivante).

Par ailleurs, un élevage de loutres européennes a vu le jour à Planckendael (Zoo d'Anvers) avec l'appui du WWF-B dans le but de sensibiliser le public à la protection de l'espèce et aussi pour produire des animaux qui pourraient être utilisés dans des opérations de réintroduction ou de renforcement de population.

LES CAUSES DU DECLIN

Comme partout ailleurs en Europe occidentale, les populations de loutres ont amorcé leur déclin à la fin du

siècle dernier, époque à laquelle une véritable croisade anti-loutre a été entreprise et appuyée vigoureusement par les pouvoirs publics. La motivation de l'arrêté royal du 9 juillet 1889 est très éclairante sur l'état d'esprit qui régnait à l'époque: "Considérant que la multiplication de la loutre est de nature à compromettre sérieusement la réussite du repeuplement des cours d'eau; qu'il importe donc de prendre des mesures exceptionnelles pour provoquer la destruction de ce carnassier;..." L'attribution de primes à la destruction a très rapidement entraîné d'immenses ravages. Le tableau I permet de s'en faire une idée assez précise (d'après Anon., 1896).

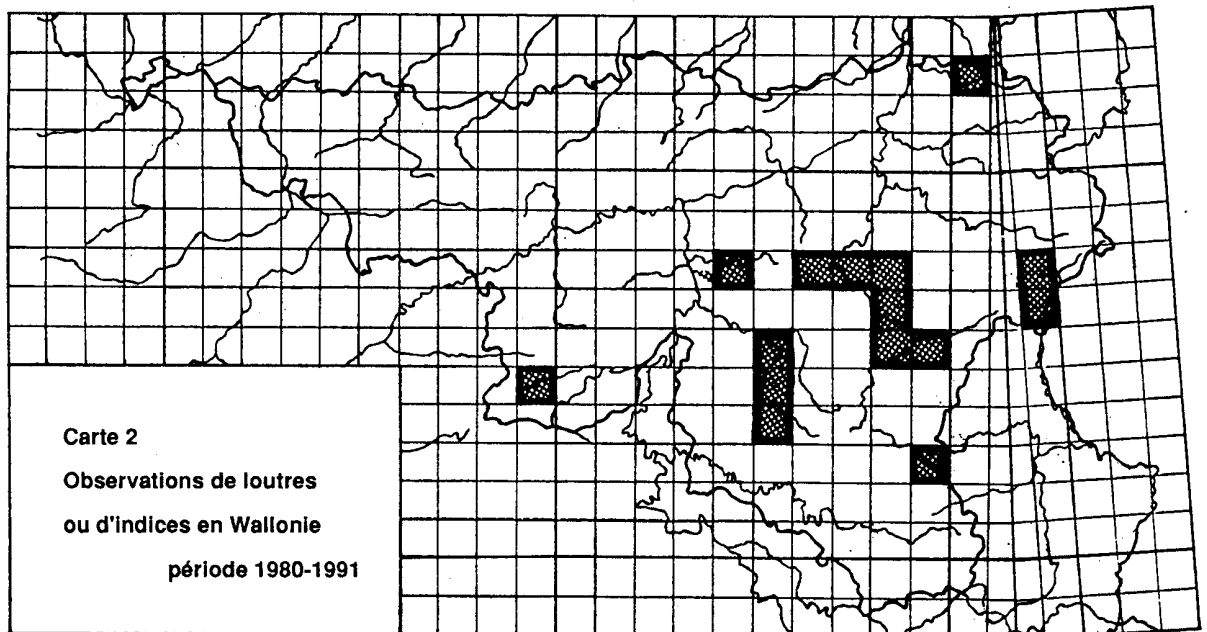
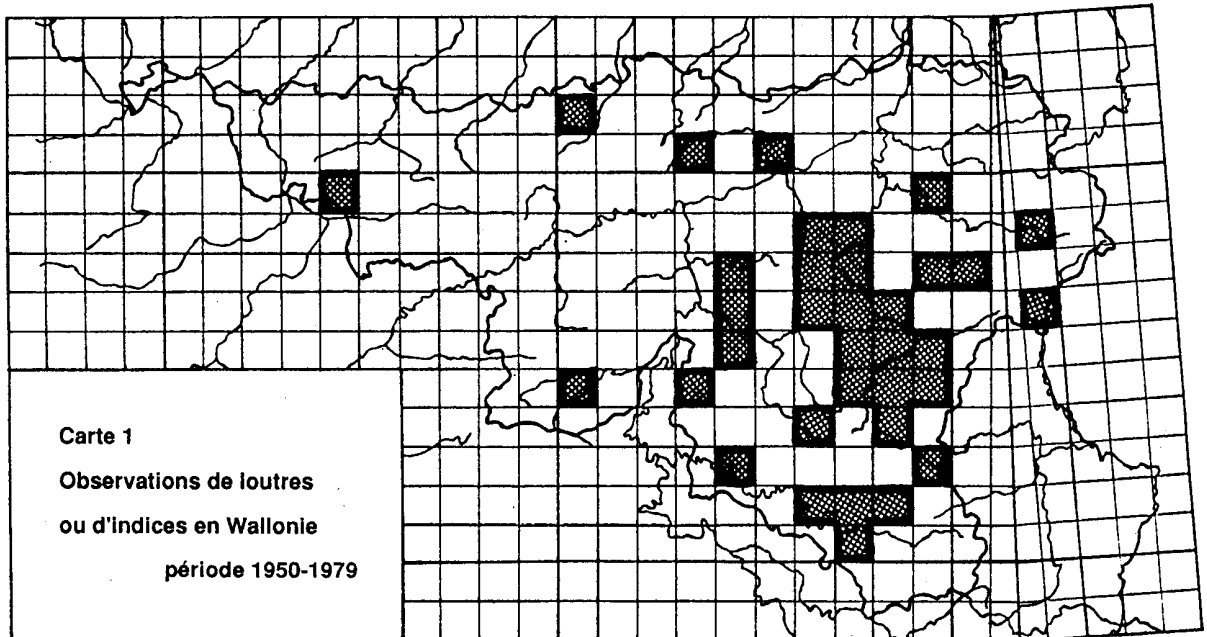
TABLEAU I

Nombre de loutres tuées en Belgique ayant donné lieu au versement d'une prime.

Période du 09/06/1889 au 31/12/1895

Statistiques par provinces	
Anvers	228
Brabant	205
Flandre occidentale	238
Flandre orientale	281
Hainaut	221
Liège (sans les cantons de l'Est)	141
Limbourg	237
Luxembourg	287
Namur	230
TOTAL:	2068

Ces chiffres représentent un prélèvement de 318 spécimens par an, au minimum, ou encore d'environ 11 loutres par 1000 km² et par an. En considérant que la population de loutres était uniforme sur toute la Belgique et qu'une densité de 1 loutre par 2000 ha (20 km²) est une approximation compatible avec les données actuellement disponibles sur l'espèce, le prélèvement a représenté il y a 100 ans et par



année, un minimum de 20 % de la population en place. Cette valeur, très grossièrement calculée, est une estimation par défaut qui a le mérite d'illustrer l'importance de la ponction exercée à l'époque sur la loutre, ponction largement suffisante pour expliquer un effondrement rapide des populations de l'espèce.

Le système des primes officielles a été complété par la plupart des sociétés de pêche qui, elles aussi, ont pris l'initiative d'octroyer leur propre prime, d'un montant parfois équivalent, voire même supérieur à celui de la prime officielle. De 10 FB à l'origine, celle-ci est passée à 40 FB en juin 1937 (Moniteur belge du 30/06/37) puis à 100 FB en 1950 (M.B. du 08/03/50). Le piégeur pouvait également vendre la peau de l'animal, ce qui lui assurait un revenu supplémentaire non négligeable: 10 à 15 FB vers 1910; env. 125 FB vers 1925 et jusqu'à plus de 500 FB en 1935-1940 (Metsu & Van Den Berge, 1987).

Bien entendu, le rendement de cette campagne s'est rapidement effondré: d'un plafond de 380 animaux en 1890, on passe à une moyenne de 200 animaux par an environ, entre 1904 et 1912, puis à env. 100 en 1920 (Metsu & Van Den Berge, 1987).

La pression de piégeage s'est probablement relâchée au fur et à mesure que la chasse devenait moins rentable et l'on a assisté à une certaine "professionnalisation" de la capture de loutres, notamment après la dernière guerre. Sans les atteintes graves portées aux milieux aquatiques (drainage des zones humides, pollution des eaux, aménagements hydrauliques lourds des berges et du lit de certains cours d'eau...), on peut penser que les effectifs de l'espèce auraient pu se reconstituer dans une certaine mesure.

MENACES PERMANENTES

Jusqu'à la fin des années soixante, il semble en effet que la loutre ait encore été présente sur bon nombre de systèmes hydrographiques de notre pays (Libois, 1982; Metsu & Van Den Berge, 1987). Si, à l'époque, des mesures efficaces de protection avaient été prises, il est probable que

l'espèce ne connaîtrait pas maintenant une situation aussi désespérée.

Virtuellement disparue de la région flamande depuis le début des années 1980, elle ne subsiste plus en Wallonie que sur quelques rivières encore suffisamment poissonneuses mais toutes plus ou moins menacées à des degrés divers.

Aucune d'entre elles n'est à l'abri d'une pollution accidentelle grave. Le cas de l'accident survenu le 08/04/90 à un camion d'acide monochloracétique à Martelange (Sûre) est, à cet égard, exemplaire.

La pollution chronique est également une menace grave. Certains points noirs sont bien connus: abattoir de Vaux-sur-Sûre, parc industriel de Recogne, aux sources du Serpont et de la Lomme (affluents de la Lesse), nombreux campings établis en bord de rivière, sur l'Our et l'Ourthe notamment. D'autres problèmes sont largement sous-estimés: incidence des engrais et pesticides agricoles; systèmes du "tout-à-l'égout" sans épuration avant rejet, subsidiés par la Région wallonne et installés récemment ou en voie d'installation dans de nombreux villages des bassins versants des rivières concernées; prolifération, sur les têtes de bassins, de zones artisanales et de service dont on se demande comment est prévue l'épuration des eaux... De nombreuses modifications partielles de plans de secteur sont actuellement en cours. Elles n'apporteront certainement aucune amélioration à la santé de nos cours d'eau.

La politique des travaux d'aménagement, telle qu'elle se dessine actuellement pour l'Ourthe navigable (Nisramont - Liège) laisse également entrevoir une dégradation significative des qualités biologiques de la rivière. Sous prétexte de juguler les crues ou d'en diminuer l'impact, les ingénieurs de la Meuse liégeoise ont prévu la construction d'ouvrages de soutènement, des dragages, la construction de barrages au fil de l'eau...

Le développement du tourisme nautique de masse (rafting, kayak, cañoning...) affecte profondément la quiétude des rivières et entraîne une dégradation de leurs berges et de leur végétation naturelle. Ces activités concernent plus particulièrement l'Ourthe et la Lesse où elles ont pris des proportions gigantesques peu compatibles avec la survie des dernières loutres mais il y a également menace sur le Viroin et sur l'Our.

DES REMEDES ?

Proposer une stratégie efficace de restauration de la loutre dans notre pays n'est, de toute évidence, pas une tâche aisée. Les exigences de l'espèce sont telles qu'il est illusoire de prôner la mise sous cloche de quelques ares d'étangs ou de quelques kilomètres de berges. Le maintien d'une population viable suppose que des mesures soient prises sur l'ensemble de la Région, au sud de la Meuse. Un très gros effort doit être porté, non seulement sur l'épuration des eaux mais aussi pour instaurer une politique de prévention des pollutions et d'économie des ressources en eau.

Il serait nécessaire également de tenir compte des impératifs de la préservation de la vie sauvage lors de tout aménagement hydraulique, lors de tout remembrement ou de tout programme de plantation forestière intéressant une partie du cours d'une rivière. L'importance des broussailles et des gros arbres rivulaires en tant qu'abris pour la loutre n'est plus à démontrer (Macdonald et al., 1978; Rosoux et Libois, sous presse). Il convient donc de conserver ou de restaurer ce type de couvert végétal.

La première étape devrait toutefois s'attacher à repérer les endroits où subsistent encore des loutres actuellement, à les surveiller régulièrement et à y prendre d'urgence toutes les mesures possibles de protection de l'habitat (application rapide de la directive CEE 92/43). Une recherche sur le niveau de contamination des poissons par les métaux lourds et par les organochlorés devrait également être prévue à bref délai. En effet, la loutre paraît assez sensible à ce type de pollution et des informations sur le sujet seraient indispensables au cas où, un jour, des projets de réintroduction seraient envisagés et devraient être menés à bien.

Références

- Anonyme, 1896.- La destruction des loutres en Belgique. *Bull. de Pêche et de Pisciculture pratique*, 9.
- Jeuniaux, C., Devillers, P., Jacob, J.P., Ledent, J.P., Libois, R.M., Parent, G.H., Philippart, J.C., Ruwet, J. Cl., Thomé, J.P., Thomé, M. et Vranken, M., 1982.- *Enquête sur les vertébrés menacés de disparition en Wallonie*. Rapport Ministère Région wallonne, 10 vol.
- Keulen-Fetter, C. & Fetter, S., 1990.- *La loutre*. Education-Environnement et Soc. franç. Etude & Protec. Mammif., Liège, 32 p.
- Libois, R.M., 1982.- Atlas provisoire des mammifères sauvages de Wallonie. Distribution, écologie, éthologie, conservation. *Cahiers Ethologie appliquée*, 2, suppl. 1-2, 207 p.
- Libois, R.M., Philippart, J. Cl., Rosoux, R. & Vranken, M., 1982.- Quel avenir pour la loutre en Belgique? *Cahiers Ethologie appliquée*, 2: 1-15.
- Libois, R.M., Paquot, A. et Lambert, M., 1990.- Des pièges à indices olfactifs pour détecter la présence de la loutre (*Lutra lutra*)? *Cahiers Ethologie appliquée*, 10: 105-110.
- Macdonald, S.M., Mason, C.F. et Coghill, I.S., 1978.- The otter and its conservation on the river Terme catchment. *J. appl. Ecol.*, 15: 373-384.
- Metsu, I. & Van Den Berge, K., 1987.- *De otter in Vlaanderen*. Rapport Nation. Campagne Bescherming Roofdieren, Gavere, 140 p.
- Rosoux, R. et Libois, R.M. (sous presse).- Use of day resting places by the European otter, *Lutra lutra*, in the Marais Poitevin (France). *European Mammals: Proceedings of the 1st European Congress of Mammalogy, Lisboa, 18-23 March 1991*